

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 30 septembre 2021

<b>DÉLIBÉRATION N° 098/2021</b>	<b>DIALOGUE CITOYEN - CHARTE CITOYENNE</b>
---------------------------------	--

L'an deux mille vingt et un,

Le trente septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé Neau, maire, suivant la convocation faite le 24 septembre 2021.

**Etaient présents :**

M. Neau, maire

Mme Bourgeois, M. Faës, Mme Guiu, M. Chusseau, Mme Coirier, M. Brianceau, M. Quéraud, Mme Daire-Chaboy, M. Gaglione, Mme Fond, M. Audubert, Mme Paquereau, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, Mme Burgaud, M. Vendé, M. Le Breton, M. Marion, M. Mosser, Mme Bugeau Gergaud, M. Nicolas, Mme Lelion, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Bennani, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Mabon (pouvoir à Mme Guiu), M. Vince (pouvoir à M. Mosser)

**Absents non excusés :**

Carole Daire-Chaboy a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### **OBJET : DIALOGUE CITOYEN - CHARTE CITOYENNE :**

**M. Hervé Neau** donne lecture de l'exposé suivant :

Le dialogue citoyen : c'est permettre un dialogue continu entre les citoyen·nes, les élu·es et les services autour des projets portés par la collectivité mais également autour d'initiatives portées par les citoyens.

Un exercice exigeant et difficile mais que nous souhaitons mener en prenant en compte la parole de chacun·e, avec une perspective : l'intérêt général. Ce dialogue repose pour nous sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance et la convivialité. C'est par ailleurs un engagement fort de notre mandat : « pour une nouvelle démocratie ».

Pourquoi c'est essentiel ?

- Pour la démocratie : il s'agit de redonner l'envie aux citoyen·nes de s'impliquer dans la vie démocratique, de retrouver de la confiance dans l'action publique.
- Pour améliorer nos politiques publiques : c'est une évidence. Il s'agit d'impliquer les citoyen·nes à l'élaboration des actions qui les concernent en bénéficiant de leur expertise du quotidien, de leurs regards. La diversité des points de vue est une richesse pour le développement d'actions répondant aux besoins du territoire.

Tranquillité publique, éducation, deux concertation thématiques en cours qui illustrent bien ce que nous souhaitons proposer en termes de dialogue : des espaces de rencontre mais également des sujets de débat pour aller chercher des personnes que nous aurions eu du mal à mobiliser dans le cadre d'instances trop rigides.

La présente délibération a vocation à exposer :

- Les principes de ce que nous appelons une « démocratie ouverte »,
- Les outils au service dialogue citoyen.

Il s'agit d'une première étape car la charte citoyenne doit être évolutive et d'autres outils de dialogue seront développés au cours du mandat.

### **PARTIE 1 – LA CHARTE CITOYENNE**

La démocratie ouverte se construira sur neuf principes fondateurs, selon des étapes de construction progressives et reposera sur un engagement préalable de la collectivité. Elle garantira des pratiques éthiques prenant en compte la parole de chacun·e, le respect des principes républicains et démocratiques fondamentaux et reposera sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance et la convivialité.

Les contraintes (financières, techniques et réglementaires) seront, pour chaque démarche, identifiées et expliquées.

#### **Principe 1 – S'inscrire dans le cadre de la démocratie représentative et l'enrichir : *droit de suite et décisions motivées***

Le rôle des élu·es est de décider en conformité avec leur programme ; ils ne peuvent le faire que dans la discussion, l'argumentation, l'évaluation accompagnant la gestion de la cité. Les décisions sont alors prises une fois les différents points de vue exprimés, et elles doivent être motivées. La participation citoyenne contribue à renouveler la démocratie représentative. Elle s'exercera tout au long du mandat. Les habitant·es par l'expertise d'usage et leurs initiatives citoyennes participeront, en amont et en aval des décisions, et dans l'intérêt commun, à une action municipale plus juste et plus efficace.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### **Principe 2 – Permettre une réelle et large participation des habitant·es.**

Il est nécessaire : - d'expliciter les enjeux des politiques et projets mis en œuvre, de donner les informations nécessaires à leur appréhension, et de favoriser ainsi leur appropriation - de mobiliser l'intelligence collective et de la prendre en compte pour construire et enrichir les projets - de créer les espaces nécessaires à l'expression, la confrontation des différents points de vue, de garantir les conditions d'un dialogue respectueux de la personne et de la parole de chacun·e.

### **Principe 3 – Contribuer à la défense de l'intérêt général.**

La démarche de participation citoyenne doit s'attacher à distinguer ce qui relève d'une part de l'intérêt général, d'autre part des intérêts particuliers. La recherche d'un consensus entre des intérêts particuliers divergents ne doit pas remettre en cause l'intérêt général. La représentativité des assemblées ou conseils d'habitant·es mis en place et consultés est de ce point de vue un élément essentiel qui devra être pris en compte.

### **Principe 4 – Favoriser l'expression de toutes et tous, et l'interpellation des élu·es : rechercher une diversité des participants**

La collectivité doit mettre tout en œuvre pour garantir la plus large représentativité de la population et permettre l'expression et la prise en compte de tous les points de vue et compétences. Il importe de mobiliser le plus largement possible tous les habitant·es et de favoriser leur expression en l'élargissant au-delà de la seule prise en compte des mondes associatif et économique déjà structurés.

### **Principe 5 – Investir l'ensemble des champs d'intervention de Rezé et de Nantes Métropole**

Dans le cadre de la concertation voulue par la métropole et dévolue à la commune, les Rezéen·nes seront consulté·es ou associé·es à tout projet, toute politique publique les concernant. La Ville mettra en place les modalités nécessaires et en informera les habitant·es.

### **Principe 6 – Définir des règles de fonctionnement**

Le cadre de fonctionnement de la participation citoyenne doit être d'emblée clairement exposé pour rappeler que seules les propositions répondant à l'intérêt commun pourront être retenues ou mises en œuvre.

En effet la participation citoyenne ne peut pas remettre en cause l'intérêt général (cf. principe 3), ou les valeurs défendues devant les électrices, les électeurs. L'ensemble des contributions sera cependant conservé.

### **Principe 7 – Créer des espaces d'initiative pour la citoyenne, le citoyen.**

Des espaces d'initiative doivent être laissés aux habitant·es pour leur permettre de proposer l'inscription dans le débat public des sujets qui leur semblent importants. Les limites (financières, techniques et réglementaires) seront identifiées et expliquées.

### **Principe 8 – Autoriser une démarche d'amélioration continue : *une charte évolutive.***

Cette charte et les outils de participation sont évolutifs. Ils s'enrichiront des retours d'expérience et de l'évaluation des démarches de participation citoyenne mises en œuvre.

### **Principe 9 - Permettre l'évaluation des dispositifs de dialogue mis en place.**

Les habitant·es seront associé·es à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Les résultats de ces évaluations leur seront communiqués et présentés en conseil municipal.

Au regard de ces principes, devront être identifiés, pour chaque démarche de dialogue :

- **L'échelle pertinente** (quartiers, micro-quartiers, ville),

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

- **Les publics** à associer et les actions à engager pour mobiliser les publics les plus éloignés,
- Le ou les **dispositifs appropriés** (ateliers, réunions, commissions, balades urbaines, questionnaires, aller vers, formats numériques...etc.),
- Le **calendrier**,
- Le **niveau de participation** : information, consultation, concertation, co-construction...

Ces niveaux peuvent être définis comme suit :

1. L'**information** : la Ville donne de l'information sur l'action municipale ou une décision
2. La **consultation** : la Ville permet l'expression sur un projet qui est en cours de finalisation et pour lequel elle souhaite avoir un avis avant de décider
3. La **concertation** : la Ville organise un ou des groupes de travail sur un projet pour lequel elle présente ses propositions qui seront alors discutées ; elles pourront être amendées, voire modifiées et intégrer les propositions issues de membres du groupe -La décision de la Ville tiendra compte de ce travail commun
4. La **négociation ou co-construction** : La Ville propose un objet de travail, issu de la collectivité ou des citoyens-nes, et dont la déclinaison opérationnelle est à élaborer collectivement ; Ville et membres du groupe de travail se mettent d'accord avant la prise de décision finale par la collectivité

## PARTIE II – LES OUTILS DU DIALOGUE

Parce que chaque sujet de participation s'inscrit dans un contexte particulier, avec des acteurs, des temporalités, des problématiques différents, il est important de pouvoir faire appel à une palette d'outils variés. Si nous souhaitons sortir de la logique d'instances systématiques, il est important de disposer d'outils adaptés aux différentes échelles de réflexion et de vie : Ville, quartier mais également micro quartier. L'échelle des Grands quartiers, expérimentée lors du précédent mandat, ne correspondant pas à des territoires vécus par les habitants, elle ne sera pas maintenue.

Les comités grands quartiers sont dans ce cadre supprimés. Ces formats, peu participatifs, s'essouffent dans la durée et répondent finalement à une demande très partielle, de certains habitants, de se sentir privilégiés dans leurs relations avec la Ville. Dans une dynamique de projet, l'idée est de plutôt proposer, à l'échelle des quartiers, des formats ouvrant davantage l'interaction avec les habitants sur des thématiques identifiées. Sur le lien avec la Ville, les permanences, réunions publiques et rencontres quartiers sont autant d'espaces permettant de le développer.

La liste ci-dessous reprend les principaux dispositifs de dialogue. Elle est cependant non exhaustive et aura vocation à être enrichie tout au long du mandat.

### Conférences citoyennes :

**Echelle** : Ville

**Niveaux de participation** : concertation

**Quoi** : dispositif ponctuel réunissant une vingtaine de citoyens dits « profanes », tirés au sort. Ce panel, non expert du sujet, est formé pour produire des préconisations sur un sujet précis. Ce dispositif est utilisé pour le traitement de grandes questions sociétales ou des sujets spécifiques avec des enjeux importants à l'échelle de la Ville.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Sur des sujets sensibles ou complexes, ce dispositif permet :

- de s'extraire des postures partisans pour élaborer des solutions nouvelles ;
- de travailler dans le sens de l'intérêt général ;
- de créer les conditions d'une réelle délibération entre citoyens ;
- de prendre le temps d'étudier la complexité d'un sujet sous différents angles (efficacité objective et subjective des dispositifs, enjeux en termes de finances publiques...) ;
- de produire au final des propositions plus adaptées au territoire et à ses habitants.

**Qui** : des citoyens tirés au sort. En fonction des thématiques abordées, des ajustements de la composition pourront être envisagés pour mobiliser des publics spécifiques (intégration par exemple de certains acteurs en complément des personnes tirées au sort).

**Quand** : ponctuellement, en fonction des thématiques. Une 1<sup>ère</sup> conférence sur la tranquillité publique est en cours.

### **Observatoire des engagements :**

**Echelle** : Ville

**Niveaux de participation** : concertation – co-construction – évaluation

**Quoi** : instance de contrôle du respect des engagements municipaux. Production d'un rapport annuel faisant le point sur la mise en œuvre du projet de mandat. Présentation en conseil municipal et engagement de réponse argumentée de la part de la Ville. Enjeu : transparence de l'action municipale.

**Qui** : une trentaine de participants dont une partie de volontaires et une partie de personnes tirées au sort. Engagement annuel renouvelable pour éviter un essoufflement de l'instance. Cette modalité permet de revenir tous les ans vers les participants pour vérifier leur souhait de poursuivre leur engagement et organiser un nouvel appel à volontaires si nécessaire).

**Quand** : lancement de l'instance début 2022 pour prendre le temps de préciser son fonctionnement et sa composition. Intérêt : permettre aux participants d'avoir un 1<sup>er</sup> recul sur l'action municipale pour pouvoir l'évaluer.

S'agissant d'une instance pérenne, ces éléments de fonctionnement feront **l'objet d'une prochaine délibération.**

### **Commissions citoyennes :**

**Echelle** : Ville

**Niveaux de participation** : information – consultation - concertation

**Quoi** : instance thématique réunissant un groupe d'habitants et/ou usagers de la Ville. Ce groupe, travaillant de manière autonome, a pour mission de faire des propositions à la Ville. Une feuille de route, construite en collaboration entre le groupe et la Ville définit les thématiques de travail. Des points réguliers entre la commission et les élus et services en charge de la thématique traitée permettent d'articuler les travaux de la commission aux étapes de la décision politique et d'organiser le retour sur les travaux menés. La Ville s'engage à mettre à sa disposition les informations nécessaires à la réalisation des travaux.

Un règlement viendra préciser leurs modalités de fonctionnement.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

**Qui** : une trentaine de volontaires intéressés par la thématique et représentatifs de la diversité du territoire (genre, représentation des différents quartiers...). Des places pourront être réservées à des associations ou collectifs experts de la thématique. Engagement annuel renouvelable.

**Quand** : dernier trimestre 2021, lancement d'une 1<sup>ère</sup> commission sur la thématique des déplacements au sens large : mobilités douces, voirie, stationnement, transports collectifs... Cette 1<sup>ère</sup> commission a vocation à être permanente tout au long du mandat pour alimenter en continu la réflexion des élus sur cette thématique à enjeux forts pour le territoire.

Lancement également d'une commission extra-municipale « jeunes » qui aura également pour mission d'apporter des contributions à la Ville.

### **Commissions et comités thématiques :**

**Echelle** : Ville

**Niveaux de participation** : information- consultation – concertation – co-construction

**Quoi** : groupes réunissant des élus, techniciens élargis à des acteurs et habitants autour d'une thématique spécifique. Mission : suivre la mise en œuvre de politiques publiques en y apportant un regard citoyen.

**Qui** : habitants concernés et/ou intéressés par la thématique (appels à volontaire) et/ou représentants de groupes constitués (associations d'usagers par exemple).

**Quand** : plusieurs commissions déjà lancées : commission accessibilité, commission communale des impôts directs, groupe de suivi démarche « Grandir et vivre ensemble à Rezé ». Réflexion en cours également autour d'une commission sur le devoir de mémoire pour travailler sur l'évolution des commémorations à laquelle pourraient par exemple être associés des associations et groupes d'histoire locale.

### **Ateliers :**

**Echelle** : Ville, quartier ou micro quartier

**Niveaux de participation** : consultation – concertation – co-construction

**Quoi** : format souple et ponctuel permettant à un groupe d'habitant de prendre connaissance d'un sujet puis de contribuer en passant par une phase de réflexion collective. Limités dans le temps ils permettent l'implication de publics parfois plus éloignés des instances traditionnelles. Entre 3 et 5 ateliers sont le plus souvent organisés avec plusieurs étapes de travail : partage des informations sur le sujet, balade sur site et/ou rencontre d'acteurs, identification des enjeux, élaboration de propositions, priorisation et retour de la Ville.

**Qui** : habitants concernés et/ou intéressés par un sujet/projet précis

**Quand** : plusieurs en cours ou programmés : Haute-île, Claire cité, Petit Choisy, Parc de la gare, Bois des Naudières, Trois Moulins...

### **Rencontres de quartier :**

**Echelle** : Quartier

**Niveaux de participation** : information - consultation

**Quoi** : organisées régulièrement dans les quartiers, ces rendez-vous permettent aux élus d'aller à la

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

rencontre des habitants, à proximité de leurs espaces de vie. Objectifs : recueillir la parole des habitants (souhaits, attentes, problématiques rencontrées...), informer et échanger sur les projets en cours.

Modalités : organisation des rencontres en extérieur, sur des lieux stratégiques, fréquentés par les habitants en raisons de leurs usages (marchés, commerces, sorties d'école...). Ces rencontres permettent de recueillir des informations précieuses pour la conduite l'action municipale. Exemple des dernières rencontres où les retours nombreux des habitants sur la question des déchets viennent conforter l'action quotidienne de la Ville auprès de la métropole sur le sujet : mise en place de bacs de collecte à Trentemoult le week-end, plan d'action déchets sur la place Sépard, réalisation d'un marché complémentaire pour le nettoyage des espaces publics, remontées régulières auprès du pôle...etc.

**Qui** : tous publics

**Quand** : une à deux fois/ an. 1<sup>ère</sup> édition organisée en mars/avril 2021 à bord d'un camion pour permettre une bonne visibilité du dispositif. Prochaines rencontres mobiles programmées à l'automne.

### **Réunions publiques de quartier :**

**Echelle** : Quartier

**Niveaux de participation** : information - consultation

**Quoi** : organisées régulièrement dans les quartiers, ces réunions, organisées en proximité, permettent d'informer et d'échanger avec les habitants sur les projets en cours.

**Qui** : tous publics

**Quand** : 1<sup>ères</sup> réunions au mois de juin 2021. Régularité a minima d'une fois/an dans chaque quartier. Des réunions complémentaires, sur des thématiques et/ou projets spécifiques pourront également être organisées.

### **Permanences :**

**Echelle** : Quartier

**Niveaux de participation** : information

**Quoi** : chaque mois, les élus de quartier tiennent une permanence lors de laquelle tout habitant peut venir échanger, partager une problématique individuelle, parler d'un projet, porter une réclamation...

**Qui** : tous publics (avec ou sans rendez-vous)

**Quand** : chaque mois (chaque semaine quartier Château).

### **Dialabs – enveloppes quartiers :**

**Echelle** : Quartier – micro quartier

**Niveaux de participation** : co-construction

**Quoi** : mise à disposition, dans chaque quartier, d'une enveloppe financière, pour la réalisation de projets d'intérêt général. S'inscrivant dans la logique ascendante du Dialab, l'objectif de ce dispositif est de réaffirmer le souhait de la Ville d'accompagner des projets citoyens réalisables à court-moyen terme et donc de **compétence Ville**.

Exemples de projets pouvant être accompagnés : animations de rue, boîtes à livres, organisation de

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

spectacles, aménagements de convivialités, végétalisation...

Une complémentarité avec les autres dispositifs d'aide aux projets habitants existants (notamment portés par les centres socioculturels) sera recherchée.

**Quand** : travail à l'automne 2021 pour travailler sur le cadrage de la démarche et l'ajustement des outils existants.

### **Le conseil municipal,**

Vu la délibération n°134/2016 « Dialogue citoyen, nouveaux dispositifs et nouvelles modalités de fonctionnement des conseils consultatifs de quartier. Définition du périmètre des grands quartiers ».

Considérant que le projet présenté est une 1<sup>ère</sup> déclinaison du programme municipal (axe 2 : pour une nouvelle démocratie),

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 21 septembre 2021.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la Charte citoyenne présentée,

- Approuve la mise en œuvre des dispositifs présentés,

- Approuve le retour à un découpage du territoire en 7 quartiers :

- ✓ Trentemoult-les-Isles (IRIS 101),
- ✓ Rezé-Hôtel de Ville (IRIS 201)
- ✓ Château (IRIS 401 et 402),
- ✓ Pont-Rousseau (IRIS 301, 302 et 303)
- ✓ Blordière (IRIS 601 et 602),
- ✓ La Houssais (IRIS 501 et 502)
- ✓ Ragon (IRIS 701 et 702).

- Supprime les Comités Grands Quartiers créés par la délibération N°134/2016 du 10 novembre 2016.

- Autorise le Maire à prendre toute disposition visant à mettre en œuvre la présente délibération.

Le maire,  
Hervé Neau

